

## Consultation des organisations du CCN sur les concertations retraites

La CGT s'est engagée dans les concertations pour exiger l'abrogation de la réforme de 2023. Le patronat acceptait la discussion sous la pression du rapport de forces issu des mobilisations de 2023 et 2024 et parce que nous avons réussi à maintenir ce sujet dans l'actualité depuis 2 ans. Mais le contexte de militarisme croissant pousse le patronat à radicaliser ses positions.

Au vu des déclarations de François Bayrou de ce dimanche 16 mars et de sa réponse au courrier d'interpellation de la CGT, la CEC considère que la nature des concertations retraites a changé. Dans ces conditions, nous proposons de nous en retirer et de construire de façon offensive, la mobilisation.

- Le Premier Ministre s'était engagé à ce que ce soit « sans totem ni tabou » donc à ce que tout soit sur la table y compris le retour à 62 ans et il vient officiellement de fermer cette porte. Dans le même temps, il accepte l'exigence portée par le patronat que les concertations portent sur la capitalisation alors que ce n'est pas l'objet,
- Le Premier Ministre avait demandé que les concertations ne dégradent pas les comptes, l'enjeu était donc de financer l'abrogation, il demande maintenant à ce que les concertations permettent un retour global à l'équilibre,
- Le Premier Ministre s'était engagé à ce que le parlement ait le dernier mot y compris en cas d'échec de la négociation. Il explique maintenant qu'en l'absence d'accord la réforme de 2023 s'appliquera.

Ce durcissement des positions, sur injonction du MEDEF, est inacceptable et verrouille le cadre des concertations.

Dans le prolongement des décisions du CCN qui avaient acté la nécessité de construire la mobilisation, la CEC estime nécessaire de :

- Amplifier la campagne d'information en utilisant le matériel de masse mis à disposition et en organisant 15 jours de déploiement du 20 mars au 3 avril,
- Construire des initiatives allant crescendo. Après le succès du 8 mars il faut réussir le 20 mars aux côtés des retraités, en confédéralisant la journée de mobilisation du 3 avril initiée par l'intersyndicale fonction publique, en liant les luttes notamment pour les salaires et l'emploi, puis des journées d'actions les 1ers jeudi de chaque mois (1er mai et 5 juin), avec le périmètre unitaire le plus large possible. Ces propositions seront soumises une nouvelle fois à l'intersyndicale du mercredi 19/03,
- Quitter ces concertations pour dénoncer leur verrouillage inacceptable par le premier ministre.

La CEC consulte donc les organisations du CCN sur ces 3 propositions, avec délai de réponse d'ici à mercredi 19 mars, 18 heures.

Montreuil, le 18 mars 2025